



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique fiscale

Question écrite n° 15381

Texte de la question

M Alain Cousin attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, sur le devenir des incitations fiscales relatives à l'investissement immobilier locatif prévu par la loi du 29 décembre 1984 modifiée par la loi du 30 décembre 1986 et sur la pérennité des réductions d'impôts pour les dépenses de grosses réparations afférentes à l'habitation principale instituées par les mêmes textes précités. Ces mesures arrivent à expiration le 31 décembre 1989. Il lui demande s'il envisage prolonger ces dispositions jusqu'en 1992 afin de permettre une plus grande souplesse et une meilleure harmonie dans les programmes de construction.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement a engagé une réflexion sur l'ensemble des aides budgétaires et fiscales au logement. Les propositions de réforme qu'il aura retenues seront soumises au Parlement dans le cadre du projet de loi de finances pour 1990.

Données clés

Auteur : [M. Cousin Alain](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15381

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 juillet 1989, page 2986